

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# Martin Maurel Corporate Picking

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe  
Code ISIN : FR0010892422 ( Part I )

## Objectifs et politique d'investissement

• **Classification AMF** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

• **Objectif de gestion** : La gestion vise à réaliser une performance supérieure à l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 3-5 ans, sur la durée de placement recommandée, par l'utilisation d'obligations à coupons fixes émises par des entreprises, des institutions financières ou des Etats issus de l'OCDE. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

• **Indicateur de référence** : L'indicateur de référence retenu est le Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 3-5 ans, qui est constitué d'une série d'emprunts d'Etat de la zone Euro de maturité moyenne comprise entre 3 ans à 5 ans. Cet indicateur ne constitue qu'une référence et la gestion ne privilégie pas forcément un niveau de corrélation précis avec ce dernier même si le profil de l'indice reste un élément de comparaison a posteriori.

• **Politique d'investissement** :

L'OPCVM est investi en obligations ou titres de créances négociables à taux fixe libellés en euro émis par des entreprises, des institutions financières ou des Etats qui apportent un supplément de rendement par rapport au taux sans risque. Son objectif est d'obtenir une performance supérieure à son indice de référence grâce à une exposition naturelle au risque de crédit. La stratégie d'investissement du FCP se fonde sur l'identification d'inefficiences de marché en termes de spreads de crédit pour des émetteurs obligataires dont la notation sera comprise pour 80% minimum de l'actif net entre BBB+ et BB- chez S&P ou équivalente chez les principales agences de notation, ou jugée équivalente par la société de gestion. Par ailleurs, l'OPCVM peut sélectionner certaines émissions obligataires à caractère subordonnée à durée déterminée ou indéterminée, et investir dans des obligations *callable* et *putable* jusqu'à 100% maximum de son actif. La maturité des titres n'est pas limitée. L'OPCVM s'interdit d'investir dans des produits structurés (parts de titrisation, de CDOs ou autres), mais pourra investir en obligations *callable* et *putable* dans la limite globale de 100% maximum de l'actif. L'OPCVM détiendra en permanence au moins 50 % de titres ou, à défaut, d'émetteurs dont la notation soit "investment grade" c'est à dire bénéficiant d'une

notation à long terme au moins égale à BBB- chez S&P, ou équivalente chez les principales agences de notation ou jugée équivalente par la société de gestion. La gestion de l'OPCVM est de type active avec une rotation des émetteurs et sectorielle en tant que de besoin. La sensibilité\* au risque de taux est comprise entre 0 et 8. Le risque crédit est le principal support de performance et de risque. Pour investir, la société de gestion utilise ses propres analyses crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle base son analyse sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, référencés et faisant l'objet de procédures, permettant d'évaluer la qualité de crédit des émetteurs, sans avoir recours aux notations fournies par les agences de notation.

Le gérant peut utiliser des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques des marchés de taux, via des futures, des options et/ou des swaps. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % de l'actif.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut investir au maximum 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et/ou de FIA de droit français ou européen, à condition qu'ils respectent les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

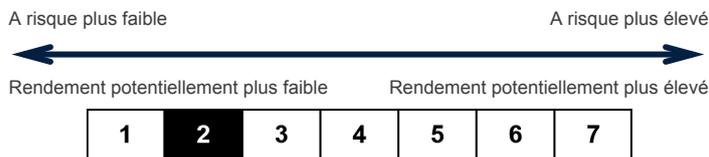
Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h30 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 1 jour ouvré.

Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

\* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

## Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 2 (volatilité comprise entre 0,5% et 2%) et reflète principalement son positionnement sur les produits de dettes publiques et privées tout en ayant une sensibilité comprise entre 0 et 8.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,50%
--------------------------------------	-------

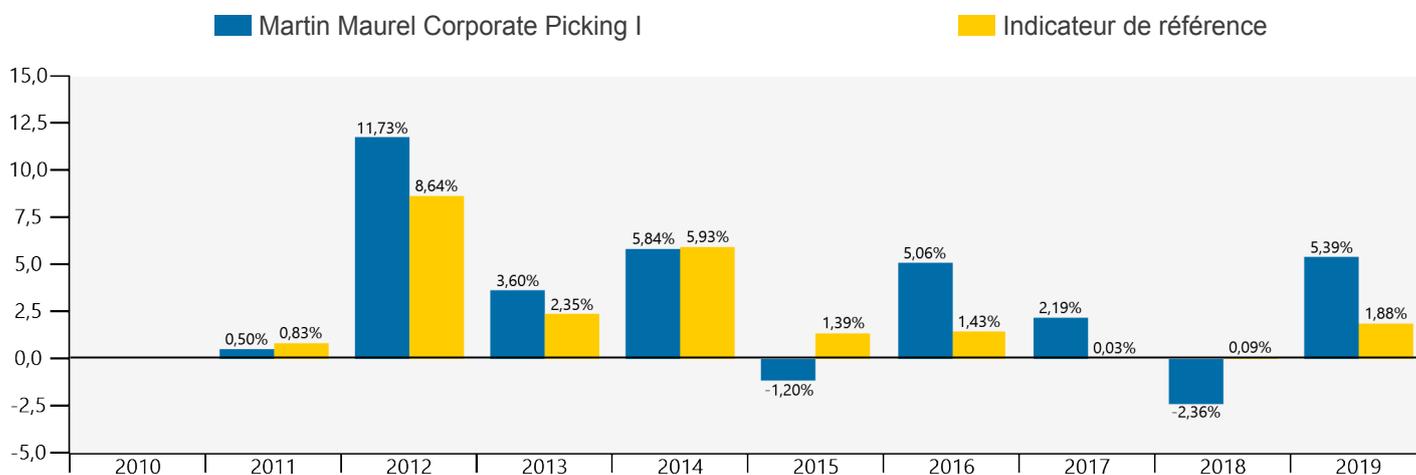
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

### Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

## Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2010.

La Part « I » a été créée le 18/10/2010.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

## Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial  
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com).

Fiscalité : Support de contrat d'assurance-vie.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou

non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com)

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.am.eu.rothschildandco.com/fr](http://www.am.eu.rothschildandco.com/fr). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02 mars 2020.